



## La chaufferie bois de l'usine Nestlé Challerange (08)

- Energies et matières renouvelables
- Champagne-Ardenne

### Pourquoi agir ?

Spécialisé dans le secteur de l'agro-alimentaire, le Groupe Nestlé est présent dans plus de 130 pays. Nestlé commercialise plus de 10 000 types de produits fabriqués dans près de 449 sites industriels répartis dans plus de 80 pays.

Le site de Nestlé à Challerange (Ardennes) est spécialisé dans la production de poudre de lait, notamment pour les capsules Dolce Gusto®.

Avec le support de l'ADEME, le Groupe souhaite réduire de façon significative ses émissions de Gaz à Effet de Serre (-25% sur l'ensemble des projets 2011 - 2013 pour Nestlé en France), tout en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles et sa facture énergétique.

Le projet de l'usine de Challerange d'installation d'une chaudière biomasse de 7 MW, en substitution d'une chaudière au fioul, répond à ces enjeux.

Dans le même temps, le projet a pour but de renforcer le lien avec la filière forestière et le monde rural dans cette région.

L'ADEME a accompagné cette opération à travers le Fonds Chaleur, mesure mise en place en 2008 par le Grenelle Environnement pour développer la production de chaleur renouvelable. Les projets de production de chaleur à partir de biomasse de plus de 1000 tep du secteur industriel, agricole et tertiaire sont soutenus par l'intermédiaire d'un appel à projets annuel : le BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire). Cette chaufferie biomasse a été mise en place dans le cadre du BCIAT 2009.



nextEnergies



#### Organisme

- NextEnergies
- Nestlé France

#### Partenaires

- ADEME : projet lauréat de l'appel à projets BCIAT 2009 (fonds chaleur)

#### Coût

Coût installation : 3 000 K€

- Aide de 42% de l'investissement éligible par l'ADEME.

#### Bilan « Développement Durable » en chiffres

- 2 400 tep/an (tonnes équivalent pétrole) d'énergies fossiles substituées ;
- Réduction de 6 500 tonnes des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- Développement de la filière bois-énergie avec la création de 11 emplois locaux.

#### Date de mise en œuvre

Décembre 2011

## Présentation et résultats

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).



Crédit photo : Nestlé & NextEnergies

La chaudière bois énergie mise en place par NextEnergies, d'une puissance de 7 MW, produit 10 tonnes de vapeur par heure à 15 bars de pression. Elle est équipée d'un multi-cyclone et d'un filtre à manches afin de respecter une valeur limite d'émission de poussières inférieure à 30 mg/Nm<sup>3</sup> d'air à 11% d'O<sub>2</sub>, d'un économiseur sur les fumées. Elle est également composée de 2 silos de stockage de bois d'un volume utile total maximum de 500 m<sup>3</sup>. La chaudière biomasse couvre 90% des besoins en chaleur du site. Elle consomme 15 000 tonnes de bois par an.

L'approvisionnement en bois fait partie d'un cahier des charges strict, conclu par la mise en place d'un contrat entre le fournisseur de bois (ONF Energie) et l'usine de Challerange.

- Utilisation de 100% de plaquettes forestières certifiées PEFC (gestion durable des forêts)
- Périmètre d'approvisionnement inférieur à 100km autour du site

Par ailleurs, le site de Challerange participe avec l'accord des pouvoirs publics à une expérimentation en cours pour l'épandage de cendres en milieu forestier (les déchets liés à l'utilisation du bois comme combustible reviennent favoriser la croissance de jeunes arbres). Ce « retour » n'est possible que grâce à l'utilisation exclusive de plaquettes forestières comme combustibles.

C'est le premier site industriel du groupe Nestlé en France à passer à l'énergie biomasse. La chaudière réduira de 6 500 tonnes de CO<sub>2</sub> les émissions annuelles du site de Challerange. La facture énergétique diminuera également de 40% environ.

## Focus

Depuis 2007 le Groupe Nestlé est engagé dans une démarche de Développement Durable et de Création de Valeur Partagée. Cette démarche s'articule sur trois niveaux d'exigence distincts qui orientent l'ensemble des actions du Groupe et qui touchent tous les métiers de l'entreprise.

Un premier niveau de qualité et de conformité inclut le respect de la législation ainsi que celui des différents documents d'engagement interne à Nestlé pour toutes ses opérations dans le monde.

Un second niveau de durabilité implique la réduction des impacts environnementaux et sociaux. A titre d'exemple, tous les sites sont certifiés ISO 14001 et engagés dans des politiques de réduction des impacts environnementaux (utiliser 20% d'énergies renouvelables à horizon 2020...). Enfin un dernier niveau de Création de Valeur Partagée consiste à mettre en place des solutions innovantes visant à répondre à des enjeux majeurs tout en continuant à développer l'entreprise. Ces actions peuvent s'illustrer, par exemple, à travers des engagements de durabilité au niveau des filières agricoles ou l'éco conception de certains des produits du groupe Nestlé...

## Facteurs de reproductibilité

Au-delà de sa volonté de développer les énergies renouvelables, le Groupe Nestlé est convaincu que le prix des énergies fossiles ne peut qu'augmenter dans les années à venir du fait de la diminution des ressources ainsi que l'augmentation des coûts d'exploitation de ces énergies.

Le bois, ressource disponible en quantité dans les environs des usines, constitue une réelle opportunité.

De ce fait, 2 autres chaudières bois sont en cours d'implémentation chez Nestlé France, et d'autres projets sont à l'étude.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/emr](http://www.ademe.fr/emr) et [www.ademe.fr/fondschaleur](http://www.ademe.fr/fondschaleur)
- Le site internet de NextEnergies : [www.nextenergies.com](http://www.nextenergies.com)

### CONTACTS

- NextEnergies :  
Tél : 02 99 16 65 35
- ADEME Direction  
Régionale Champagne- Ardenne :  
Tél : 03 26 69 20 96  
[champagne-ardenne@ademe.fr](mailto:champagne-ardenne@ademe.fr)